

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022
Compte-Rendu Sommaire

Convocation en date du 01/02/2022

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 11 février 2022 à 18 H 30, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Etaients présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, P.BOURGÈS, M.LE GALL, M.KERGALL, J.GICQUEL, M. MERLÉ, L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, A.LE MORVAN, S.MOREAU, L.PARANTHOËN

Absents excusés : F.TILLY procuration à P.BOURGES
I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND

Secrétaire : F.AMBERT

Assistait : Michel LE JUNTER, Secrétaire Général,

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2021

E.LE BRIAND demande le retrait du dernier paragraphe de la question 15, relatif au contentieux l'opposant à la commune.

L'assemblée municipale, à la majorité (3 abstentions, 1 vote contre) adopte le PV de la séance du 9 décembre 2021.

2- PROJET DE LOTISSEMENT RUE DE CRECH MAOUT – TRAVAUX

La procédure d'aménagement du lotissement se poursuit. LTC a préparé le Dossier de Consultation d'Entreprises pour un coût estimatif des travaux de 126 000 € HT que l'assemblée a validé à l'unanimité. Le Maire est donc autorisé à lancer la consultation d'entreprises et à signer le marché de VRD à l'issue de la procédure. Le chantier devrait débuter en juin 2022.

3- AMENAGEMENT LOTISSEMENT RUE DE CRECH MAOUT ELECTRICITE BT – ECLAIRAGE PUBLIC - TELEPHONE

L'assemblée à l'unanimité valide l'étude réalisée par le SDE pour la desserte en électricité BT, l'éclairage public et le téléphone. Les coûts sont les suivants :

- Electricité Basse Tension : 27 800 € TTC dont 12 271.60€ à la charge de la commune
 - Eclairage Public (1^{ère} et 2^{ème} phase) : 11 800 € TTC dont 7 101.86 € à la charge de la commune
 - Télécommunications : 14 400 € TTC dont 9777.78€ à la charge de la commune
- Total : 54 000 € TTC dont 29151.24 € à la charge de la commune.

4- EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE CRECH MAOUT ET DE KERRIER

L'assemblée valide à l'unanimité le devis concernant l'extension de l'éclairage public rues de Crech Maout et de Kerrier d'un montant de 38 000 € TTC dont 22 870.37 € à la charge de la commune.

5- RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DE LA MAIRIE

L'assemblée à l'unanimité valide le devis concernant le projet de rénovation de l'éclairage public place de la Mairie d'un montant de 5 076 € TTC dont 3 055€ à la charge de la commune.

6- CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET A LA RESERVE NATURELLE DU SILLON

Les subventions de l'EUROPE et de la REGION étant à présent acquises (69 449 € d'une part et 26 397 € d'autre part), l'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à créer un poste d'agent contractuel à temps complet pour mener à bien un projet à la Réserve Naturelle du Sillon, d'une durée de 3 années à compter du 01/04/2022.

7- SUBVENTIONS 2022

L'assemblée municipale, à la majorité (1 contre) vote les subventions suivantes pour 2022 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Montant
	DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE	
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 800,00 €
2	Atelier Créatif de la Presqu'île (20 membres)	500,00 €
3	Danserien ledenez (39 membres)	300,00 €
	DOMAINE SPORTIF	
4	Association Sportive Pleubian-Pleumeur + feu d'artifice	3 300,00 €
5	Gym club Pleubian (65 licenciés)	1 000,00 €
6	Société de Chasse de Pleubian	270,00 €
7	piégeurs des côtes d'Armor	300,00 €
8	la roue libre pleubiannaise (23 licenciés)	300,00 €
9	Goëlo judo PAIMPOL (2 enfants x 15 €)	30,00 €
10	les coureurs du Talbert	300,00 €
11	temps danse (35 enfants)	465,00 €
12	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
13	randonneurs de la presqu'île (65 adhérents)	300,00 €
14	Tennis club de Tréguier (3 enfants)	45,00 €
15	PAIMPOL Handball (2 enfants)	30,00 €
16	PAIMPOL Armor Rugby (1 enfant)	15,00 €
17	Les archers de la presqu'île (11 adhérents)	1 000,00 €
18	La pointe de la presqu'île (7 adhérents)	60,00 €
19	cirque en flotte (1 enfant)	15,00 €
20	Centre Culturel Ernest Renan (1 licencié)	15,00 €
21	Sporting five (3 adhérents)	45,00 €
	DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL	
22	Club du Talbert (64 adhérents)	1 200,00 €
23	Amicale des donateurs de sang bénévoles de la Presqu'île	355,00 €
24	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
25	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
26	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
27	leucémie espoir	50,00 €
28	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €
29	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
30	LES RESTOS DU CŒUR -Comité des Côtes d'Armor	400,00 €
31	Secours populaire TREGUIER	400,00 €
32	AFM	50,00 €
33	ADAPEI NOUELLES	50,00 €
34	CASCI	300,00 €
	DOMAINE MARITIME	
35	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
36	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche - Pleubian (198 adhérents)	155,00 €
37	SNSM Station Loguivy (2691 habitants)	205,00 €
	DOMAINE MILITAIRE	
38	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (45 adhérents)	155,00 €
39	Amicale des Médaillés Militaires de la presqu'île (33 adhérents)	155,00 €
40	Officiers marins du canton de LEZARDRIEUX (71 adhérents)	155,00 €
41	ANACR comité de TREGUIER (39 adhérents)	155,00 €
42	FNACA (84 adhérents)	155,00 €
43	Amicale du mémorial américain (17 adhérents)	155,00 €
	DOMAINE PERI-SCOLAIRE	

44	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 57 élèves)	684,00 €
45	OGEC – projet pédagogique (12 €/enfants – 52 élèves)	624,00 €
46	Amicale laïque (17 € / 52 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	884,00 €
47	OGEC Saint-Georges (17€ élève de Pleubian * 35 élèves) Activités périscolaires	595,00 €
48	Arbre de Noël Ecoles publ., privée en classes maternelles (15 €/enfant 50 élèves)	750,00 €
49	lire et faire lire	250,00 €
50	Ireo LESNEVEN (1 élève)	15,00 €
51	AS Collège St Joseph (6 élèves)	90,00 €
52	FSE Chombart de Lauwe (6 élèves)	90,00 €
53	Campus des métiers indre et loire (1 élève)	15,00 €
54	MFR de Mondy (1 élève)	15,00 €
	DIVERS	
55	Association des Maires de France – Section 22	825,00 €
56	Association nationale des Elus du Littoral (0,185 €/hab)	500,00 €
57	CAUE	234,00 €
58	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
59	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	2 037,00 €
60	C.N.A.S.	5 300,00 €
61	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	800,00 €
62	Jeunes Sapeurs-Pompiers du Sillon	250,00 €
63	TIWIZI 22 (adhérents)	150,00 €
64	La Madeleine	350,00 €
65	Le verger du Launay (2019 - 2020)	300,00 €
66	SCRABBLE de la Presqu'île	100,00 €
67	Association des Ports de Plaisance de Bretagne	180,00 €
68	Protection civile	100,00 €
69	SEPNB	20,00 €
70	Les amis des orgues	600,00 €
	TOTAL	31 993,00 €

8- TARIFS MUNICIPAUX 2022

Le Maire propose une augmentation moyenne de 2% pour les tarifs à compter du 01/03/2022.

L'assemblée à la majorité (1 abstention) adopte la proposition suivante :

OBJET	Tarifs 2022
<p>◆ GARDERIE</p> <p>. par quart d'heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 1^{er} enfant 0.50</p> <p style="padding-left: 40px;">- pour le 2^{ème} enfant 0.30</p> <p style="padding-left: 40px;">- à partir du 3^{ème} enfant Gratuit</p>	
<p>◆ RESTAURANT SCOLAIRE</p> <p>A compter de la rentrée scolaire de septembre 2022</p> <p>. le repas enfant..... 2.90</p> <p>. le repas adulte..... 4.60</p> <p>(1/2 tarif 2^{ème} enfant – gratuité à partir du 3^{ème} sous conditions de ressources)</p>	
<p>◆ DROITS DE PLACE (Marché hebdomadaire)</p> <p>Marché Hebdomadaire (en fonction de la longueur de l'étal)</p> <p>. au marché, le ml 1.00</p> <p>. à la quinzaine, le ml 0.80</p> <p>. au mois (4 marchés), le ml 0.70</p> <p>. au trimestre (13 marchés), le ml 0.60</p> <p>Commerces ambulants hors marché (par jour) le ml 1.00</p> <p>Redevance occupation domaine public pour les terrasses et étalages des commerces par m² / trimestre 1.00</p> <p>Manèges et stands (en fonction de la surface pour la durée de la fête) le m² 0.50</p> <p>Cirque suivant dimension</p>	

. cirque (petit) < 200 m ²	40.00
. cirque (grand) > 200 m ²	100.00
◆ LOCATION PODIUM	
. le m ² par jour (gratuit pour les associations locales)	1.00
. podium mobile (pour les associations et particuliers de la commune).....	100.00
. podium mobile (pour les associations et particuliers extérieurs) (caution 500 €)	500.00
◆ CIMETIERES	
. concession : 30 ans	228.00
50 ans	396.00
. columbarium : 15 ans.....	400.00
30 ans.....	740.00
◆ CAVURNES	
. 30 ans.....	113.00
. 50 ans.....	198.00
MARBRIERS :	
Forfait remise en état terrains aux abords des sépultures après travaux, si constat de non réalisation par les entreprises de marbrerie à l'issue des travaux	100.00
◆ MINICAR	
. enfants (écoles et associations de PLEUBIAN).....	Gratuit
. adultes (particuliers et associations) de Pleubian	Forfait 76€+ 25 €/H
. associations et groupes extérieures à la commune.....	Pas de location
. transports réguliers hebdomadaires (marché–anciens) le trimestre	19.00
. transport entre le camping de Laneros et le bourg le trajet aller-retour	3.00
◆ PHOTOCOPIE (Mairie) - l'unité.....	0.30
◆ LOCATION SALLE DES FETES (avec vaisselle) *	
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :	
- la journée.....	176.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :	
- la journée.....	243.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
(caution de 800 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	
◆ LOCATION SALLE DES CHARDONS BLEUS (avec vaisselle) *	
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :	
- la journée.....	176.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :	
- la journée.....	243.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- la semaine.....	450.00
(caution de 800 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	
◆ MAISON DES ASSOCIATIONS DU LAUNAY	
. particuliers – professionnels - associations (extérieurs)	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	193.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle à manger + verres pour apéritif ½ journée	80.00
. salle de réunions.....	70.00

<u>particuliers – professionnels - associations (pleubiennais)</u>	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	80.00
. « « - la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle de réunions.....	Gratuit
(caution de 600 €)	
. salle pour séances diverses hebdomadaires – le trimestre.....	133.00
. « cuisine (associations extérieures – la semaine°	24.00
♦ <u>SALLE D'ACTIVITÉS SPORTIVES DU LAUNAY</u>	
. location salle de danse + gymnastique à l'heure pour les associations et privés extérieurs à la commune	16.00
♦ <u>AGENCE POSTALE DE L'ARMOR</u>	
. Photocopie (unité).....	0.30
. Télécopie (unité).....	0.50
♦ <u>ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE</u>	
. Location pour exposition – la semaine	70.00
♦ <u>OFFICE DU TOURISME</u>	
. Location Salle étage - la semaine	100.00
♦ <u>LOCATION DE COUVERTS</u>	
. le bac complet	Gratuit
. le bac de 25 verres	Gratuit
. caution.....	30.00
♦ <u>LOCATION SALLE OMNISPORTS</u>	
. heure de tennis.....	Gratuit
♦ <u>TENNIS EXTERIEUR</u>	
. l'heure.....	Gratuit
♦ <u>MOUILLAGES</u>	
. location annuelle	185.00
. location mensuelle	92.00
<u>PRESTATIONS POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES</u> <u>(fournitures et empierrement)</u>	
♦ <u>GRAVILLONS – GRAVES NON TRAITES</u>	
. Gravillons 6/10 bleu, le m3 livré	49.00
. Graves non traités 0/31.5, le m3 livré.....	41.00
♦ <u>REGARD BETON</u>	
. l'unité avec dalle béton.....	45.00
. l'unité avec grille fonte.....	95.00
♦ <u>BOITE DE BRANCHEMENT EAUX PLUVIALES</u>	
. l'unité avec tampon fonte.....	129.00
♦ <u>BUSE ANNELÉE DE VOIRIE</u>	
. Ø 200, le ml.....	31.00
. Ø 250, le ml.....	38.00
. Ø 300, le ml.....	43.00
. Ø 350, le ml.....	56.00
♦ <u>TUBE ASSAINISSEMENT CR8</u>	
. Ø 100, le ml.....	20.00
. Ø 125, le ml.....	22.00
♦ <u>CANIVEAU-GRILLE (le ml):</u>	
. largeur 10 cm	139.00
. largeur 15 cm.....	160.00
. largeur 20 cm	210.00

9- EMPRUNT DE 500 000 € - FINANCEMENT INVESTISSEMENTS 2022

Il y lieu de recourir à l'emprunt pour financer plusieurs projets d'investissements comme la réalisation de l'aménagement de la rue de Pleumeur. 4 établissements bancaires ont été consultés. L'assemblée à l'unanimité autorise le Maire à souscrire un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Mutuel ARKEA pour une durée de 20 ans lequel établissement a fait la meilleure proposition.

10- CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Le Centre De Gestion des Côtes d'Armor propose de réaliser le classement des archives de la commune pour un montant de 10 783.50 €. Ce devis comprend le classement, le tri, l'élimination des documents non essentiels et la réalisation d'un répertoire numérique.

L'assemblée décide à l'unanimité de lui confier cette mission.

11- LOCATION D'UN LOCAL POUR L'INSTALLATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

3 assistantes maternelles ayant décidé de créer une MAM, ont sollicité un local communal. Compte tenu de la disponibilité du logement communal sis au 7 rue de Pont St Georges, des diagnostics réalisés, l'assemblée décide à l'unanimité de louer ce logement à la MAM ARC EN CIEL à compter du 1^{er} septembre 2022, pour un montant de 300 € les 6 premiers mois et 600 € ensuite.

12- COMPETENCE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE LTC AVEC LES COMMUNES MEMBRES

LTC exerce la compétence depuis le 01/01/2020.

Pour la bonne organisation et la continuité du service LTC se propose de confier aux communes la gestion de certains équipements ou services à compter du 01/01/2022, pour 1 an renouvelable 2 fois.

Par convention la commune exercera ces différentes missions au nom et pour le compte de LTC. L'assemblée à l'unanimité approuve les termes de la convention.

13- REcul DU TRAIT DE COTE

La commune a été inscrite sur la liste des collectivités concernées par le recul du trait de côte, en application de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique.

L'article 239 de cette loi prévoit que les communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes d'érosion du Littoral, sont identifiées dans une liste fixée par décret.

Conséquences de ce classement

- 1- L'obligation de cartographie du recul du trait de côte et de son intégration dans le PLU
- 2- L'application de règles d'urbanisme particulières dans la zone de recul
- 3- L'application d'un droit de préemption spécifique pour acquérir les biens exposés au recul du trait de côte
- 4- L'identification des secteurs d'accueil d'ouvrages de défense contre la mer pour protéger les zones habitées denses ou les équipements d'intérêt public, ainsi que l'identification des secteurs de relocalisation des constructions exposées au recul du trait de côte
- 5- La mise en œuvre de dérogation à la loi littorale, pour permettre les relocalisations

L'assemblée à la majorité (1 abstention) valide ce classement dans la liste établie par le ministère de la transition écologique et sollicite les services de l'Etat afin de connaître les moyens financiers et techniques qu'il entend consacrer à la gestion du trait de côte.

14- PROJET DE VENTE DU PRESBYTERE

Le 02/09/2021, le conseil municipal avait décidé la mise en vente du presbytère au prix de 350 000 €, montant qui semble être en inadéquation avec le marché local de l'immobilier, compte tenu de l'absence d'offres.

L'assemblée décide à la majorité (1 abstention), de le mettre en vente à prix de 290 000 € net vendeur et se réserve la possibilité de vendre le terrain à l'arrière de la maison indépendamment. La commune prendra en charge le remplacement de la couverture, contenant de l'amiante.

15- REHABILITATION MANOIR DU LAUNAY – AVENANT N°1 AU LOT 2 « TRAITEMENT DES BOIS ET MACONNERIES »

Il est nécessaire de conclure un avenant en moins-value au lot 2 « traitement bois et maçonneries » avec l'entreprise SANTE BOIS étant donné que le remplacement plus important de poutres et solives, qu' initialement prévu au marché « charpente » entraîne moins de traitement du bois conservé. Le montant initial du lot 2 est donc porté de 10 266.00 € HT à 4 923.40 € HT soit 5 908.08 € TTC. L'assemblée à l'unanimité décide de conclure cet avenant.

16- RESTAURATION ESCALIER MANOIR DU LAUNAY

L'escalier en bois pour permettre un accès sécurisé aux étages, doit être restauré. Considérant également l'intérêt patrimonial de cet ouvrage, l'assemblée à l'unanimité autorise le maire à consulter 2 entreprises et à confier les travaux à celle présentant l'offre la mieux-disante.

17- TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

L'assemblée à l'unanimité approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet, aux STM.